

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 janvier à 18h15, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Sophie MARKOVIC, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Lionel ROY, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, Philippe CHEVALIER, Catherine CREPIN, Catherine CLAYEUX, Monique DINET, Gérard FESSELET, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sandrine JANIAUD LARCHER, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Jean-Michel TALON, et Françoise THOMAS.

**Avaient donné pouvoir :** Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Anissa BRIKH à Christian GAILLARD, Catherine CREPIN à Sophie MARKOVIC, Monique DINET à Martine BENJAMAA, Sandrine JANIAUD LARCHER à Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Robert NATALE à Lionel ROY, Emmanuelle PALMA GERARD à Imann EL MOUSSAFER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 9 janvier 2024	Le 11 janvier 2024	En exercice	49
		Présents	25
		Votants	34

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Roland DAMOTTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

### **2024-01-12 – Budget Assainissement – demande de subventions pour les travaux 2024-2025 sur les communes de Brebotte et Grosne**

*Rapporteur : Gilles COURGEY*

La CCST poursuit la réalisation des travaux nécessaires à la mise en conformité et à la modernisation des systèmes d'assainissement. Concernant l'agglomération d'assainissement de Froidefontaine, des travaux de création d'une rhizosphère et de réseaux de collecte d'eaux usées sur la commune de Froidefontaine ont été exécutés de 2021 à 2023.

Dans la continuité de ces travaux et, selon nos capacités financières, plusieurs tranches de travaux seront planifiées et réalisées afin de desservir l'intégralité des 3 communes de l'agglomération d'assainissement.

La prochaine tranche de travaux 2024-2025 concerne la mise en séparatif de l'assainissement (réseaux de transfert et gravitaires situés en parallèle) sur une partie des communes de Brebotte et Grosne. Les travaux devraient débuter en septembre 2024 et devraient s'étaler sur une durée d'1 an. Ils seront mutualisés avec des travaux sur le réseau d'eau potable communautaire.

Les travaux sont éligibles aux aides de l'état au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2024) et aux aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme.

Le plan de financement prévisionnel de la tranche de travaux 2024-2025 s'établit comme suit :

Dépenses HT estimées		Recettes HT	
Travaux (réseaux)	3 000 000,00 €	AERMC (50% max) estimées	1 545 000,00 €
Etudes annexes	50 000,00 €	État DETR 2024 (3,2%) estimées	100 000,00 €
Maîtrise d'Oeuvre	40 000,00 €	Autofinancement	1 445 000,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>3 090 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>3 090 000,00 €</b>

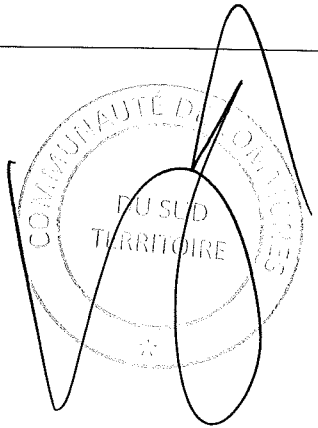
**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- de valider la réalisation de la tranche travaux 2024-2025 sur Brebotte et Grosne) ;
- de solliciter les demandes d'aides financières (DETR 2024 et Agence de l'Eau° .
- d'autoriser le Vice-Président en charge de l'assainissement à engager toutes les démarches permettant d'obtenir ces subventions ;
- d'inscrire les crédits et les recettes nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Le Président,**

**Le Président  
Christian RAYOT**



**Et publication ou notification le**

**MARDI 30 JAN. 2024**

**Le Président,**

**Le Président  
Christian RAYOT**

